En janvier 1687, un bail est conclu avec un charpentier pour 7 ans commençant en juin, à condition que les Feuillants équipent le moulin de toiles neuves, ce qu'ils font effectivement en mai. Néanmoins, en juillet, ce bail est résilié et un nouveau bail est conclu avec le même, à partir d'août, cette fois-ci, pour 29 ans, et pour un montant qui passe de 72 livres à 51 Livres 10 sols y compris la maison en dépendant, la chènevière et une petite maison propre à mettre le fourrage, qu'occupait déjà le charpentier quand il a signé le bail précédent. Dans ce nouveau bail, les Feuillants laissent au charpentier deux mois pour effectuer les réparations permettant de rendre le moulin tournant et virant, ce qui montre que le moulin n'est pas en état de fonctionner correctement. Un an après, le charpentier n'a pas pu satisfaire aux conditions de l'amodiation. Le bail est par conséquent résilié sans indemnité, en raison de l'extrême pauvreté du preneur.

En 1690, les comptes du monastère indiquent que le moulin coûte plus qu'il ne rapporte, aussi, en 1692, 40 ans à peine après sa construction, les religieux décident de le démolir et, en 1693, les bois de la charpente sont entreposés dans le monastère.



Paysage d'hiver au moulin, École hollandaise, XVII^e siècle, détail.

Cet équipement n'a donc enrichi ni ses propriétaires, ni le meunier locataire, sans doute en raison de la faible productivité de l'installation. Le joli moulin campé sur la butte de Fontaine n'était pas rentable et n'est pas resté longtemps debout. Quatre ans après avoir été immortalisée par Mansart, sa silhouette a disparu du paysage dijonnais.

Sigrid Pavèse

Remerciements à Élisabeth Réveillon.

COTISATION 2023

La cotisation de 2023 s'élève à 18 €. Seuls les chèques sont acceptés. Merci d'envoyer ou de déposer votre chèque, avec le bulletin d'adhésion complété, à l'adresse suivante : Les Amis du Vieux Fontaine, CAPJ, 2 rue du Général-de-Gaulle 21121 FONTAINE LES DIJON.

Pour faciliter notre gestion, nous vous demandons, même si vous avez déjà acquitté votre cotisation au premier trimestre, de bien vouloir nous renvoyer le bulletin d'adhésion 2023 rempli, notamment la ligne courriel, afin que vous puissiez recevoir les actualités de l'association.

Vous pouvez vous désinscrire sur simple demande si vous ne souhaitez pas recevoir de relance d'adhésion.

Une carte d'adhérent vous est délivrée avec le bulletin qui suit l'acquittement de votre cotisation et, sauf erreur, vous ne recevez plus pour l'année de bulletin d'adhésion.

Pour 2023 vous avez acquitté votre cotisation : oui - non



Bulletin n° 165 Mars 2023 ISSN 1164 – 3757 amisduvieuxfontaine@gmail.com www.lesamisduvieuxfontaine.org

LE MOULIN DES FEUILLANTS

Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), premier architecte du roi Louis XIV depuis 1685, avait été recommandé aux Élus de la Crovince par le prince de Condé, Henri-Jules de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, pour établir une place royale à Dijon et terminer le palais des États¹. En 1688, il produit plusieurs dessins aquarellés relevés de gouache pour présenter son projet d'aménagement. L'un d'entre eux laisse voir, en arrière-plan, la butte de Fontaine-lès-Dijon avec l'église paroissiale, le monastère royal des Feuillants installé dans la maison natale de saint Bernard et un moulin à vent, en avant du chevet de l'église. Il ne faut pas chercher l'exactitude de la géométrie ou de la perspective dans cette vue cavalière² mais cette dernière rappelle qu'au XVIIe siècle, un moulin se dressait sur la butte de Fontaine. C'était le moulin des Feuillants.



Premier projet d'aménagement du Logis du roi à Dijon en 1688 avec la Place royale par Jules Hardouin-Mansart. Extrait du recueil factice de la Bibliothèque de la Sorbonne, ms. 1501 (Paris).

¹ BEAUVALOT (Yves), La place royale de Dijon, mythes et réalités, Les cahiers du vieux-Dijon, 1993.

² CHABEUF (Henri), « Documents inédits sur le logis du Roi et le palais des États », *Mémoires de la CACO*, 1895-1900, t. 13, pp. 69-90.

Un moulin à vent

Sur le dessin de Mansart, on voit que la toiture supporte quatre ailes. Le moulin de Fontaine est un moulin à vent, beaucoup plus rare en Côte-Or que les moulins hydrauliques.



Fontaine S. Bernard près de Dijon, dessin d'Israël Silvestre, gravé par Pérelle. Milieu du XVIIe siècle.

D'après le dessin d'Israël Silvestre, le moulin, qui est en construction, est un moulin à tour ronde bâti en pierre, probablement des moellons de calcaire.

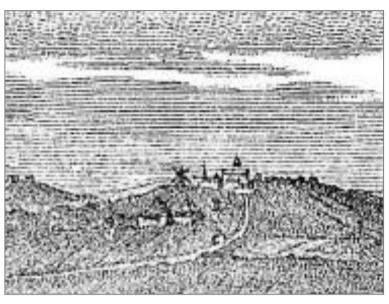
Le socle documentaire

Destiné à moudre du grain, le moulin a été construit en 1653³ par les Feuillants pour se procurer des revenus mais nous n'avons aucun renseignement sur son édification et sur ses débuts. Les sources écrites que nous possédons sont des baux aux durées et conditions variables mais qui ne s'enchaînent pas, sans qu'on sache si les archives sont lacunaires⁴. Ce qui est certain, c'est que les religieux ont périodiquement eu à faire face à des impayés de la redevance convenue, comme l'indique une autre source provenant des comptes du monastère présentés tous les trois ans au chapitre général des religieux. Néanmoins, ces comptes n'ont été conservés qu'à partir de 1663⁵ et la série est incomplète⁶.



Jean-François Devalière, Le moulin de Montceau-Écharnant de même type que celui des Feuillants. Collection particulière.

Historique



Jules Hardouin-Mansart, Le logis du Roi et le palais des États de Bourgogne à la fin du XVII^e siècle, gravure de L. Chapuis. Détail.

En 1663, le moulin est affermé depuis six mois, moitié en nature (100 mesures de blé⁷) et moitié en argent (100 livres) mais les Feuillants craignent de ne pas être payés.

En 1671, le moulin est en bon état meulant, virant et tournant. Il est meublé de deux coffres. Les grosses réparations comme l'arbre à meule sont aux frais des religieux tandis que les cordes : celle passée dans une poulie pour lever les sacs, celle pour tourner le moulin et le câble pour lever les meules sont à la charge du meunier. Il est prévu que le meunier et les religieux payent le remplacement des toiles du moulin à part égale. Le moulin doit rapporter, en principe, 112 livres par an, et le meunier est tenu de moudre gratuitement tout le grain nécessaire aux religieux mais le bail est interrompu pendant deux ans par le meunier, en accord avec les religieux, sans qu'on en connaisse la raison.

En 1675, le moulin est repris par le même meunier mais avec son fils, pour 5 ans, avec un loyer de 90 livres par an, à condition que les Feuillants fournissent le bois et un charpentier, que les religieux doivent payer eux-mêmes, afin d'effectuer les grosses réparations nécessaires au fonctionnement du moulin. Les toiles et cordes, sauf la grosse, sont apportées par le meunier. On devine que l'état du moulin s'est dégradé mais on n'en connaît pas la raison. Le bail insiste pour qu'à son terme, les clés, portes, serrures et fermetures, soient rendues en bon état probablement parce que blé et moutures notamment son l'objet de convoitise. En 1681, le meunier sans qu'on sache si c'est le même ou un autre, est en retard de trois paiements et la maison qu'il louait aux Feuillants au pied du moulin avec une chènevière attenante est vacante.

Les sources sont muettes jusqu'en 1684 où le moulin est loué dans l'état qu'il se présente et pour un prix moindre (36 livres et 2 émines⁸ de blé conceau⁹ à livrer aux religieux) mais le nouveau meunier ne paye pas et les Feuillants se dédommagent en partie en récupérant en blé ce que le preneur devait acquitter. Le meunier est remplacé l'année suivante par un autre qui ne reste pas plus que le précédent. À Fontaine, les meuniers sont loin de briller par leur richesse car le village est pauvre. Ils ont affaire à une clientèle dont la vie est difficile et où les embarras pécuniaires sont fréquents. Euxmêmes sont écrasés par le prix du loyer et un moulin dont l'état n'est pas bon.

³ ADCO J 2579. Inventaire du monastère des Feuillants. Acquisition du château

 $^{^4}$ ADCO, 64 H 996. 1671 : 3 ans ; 1675 : 5 ans ; 1684 : 3 ans ; 1685 : 3 ans ; 1687 : 7 puis 29 ans

⁵ ADCO, 64 H 996.

⁶ Il manque les états du monastère de 1666, 1672, 1675, 1678, 1687.

⁷ Saint-Jacob (Pierre de), *Les paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime,* EUD, 1995, p. LXVII. La mesure est très variable : en moyenne une quarantaine de livres.

⁸ Ibidem. L'émine vaut 512 litres.

⁹ Le blé conceau est un mélange de blé et de seigle. À Fontaine, on ne consommait pas de froment.